

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023 À 18 HEURES 30

N° DEL2023_003 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 février 2023 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 8 février 2023.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Yves CHAPRON, Jacky MIQUEL

Membres présents non votants :

Mesdames, Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Messieurs, Frédéric CABROLIER, Thierry DUFOUR, Jean-François ROCHEDREUX, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève MARTY (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à David DONNEZ), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Christine TAMBORINI (pouvoir à Alfred KROL), Martine LASSERRE (pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

N° DEL2023_003 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le projet de budget primitif 2023, pour le budget général, s'équilibre en dépenses
 et en recettes à 129 013 486,00 € dont :

69 624 034,00 € en fonctionnement

59 389 452,00 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- le produit des contributions directes	36 963 340,00 €
<i>Dont : FNGIR : 737 340 €</i>	
<i>Dont Garantie FPIC : 898 000 € (76% du réalisé 2022)</i>	
<i>Dont Fraction de TVA THRP : 13 758 000 €</i>	
<i>Dont Fraction de TVA CVAE : 4 913 000 €</i>	
- les compensations de fiscalité	2 276 000,00 €
- la TEOM	10 725 000,00 €
- la DGF	9 220 000,00 €
<i>dont : dotation de compensation : 7 060 000,00 €</i>	
<i>dotation d'intercommunalité : 2 160 000,00 €</i>	
- les ventes de produits et de prestations	5 859 482,00 €
- les attributions de compensation	946 000,00 €
- les participations et subventions	1 843 343,00 €
- les travaux en régie	483 900,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	395 000,00 €
- les atténuations de charges	200 000,00 €
- d'autres produits et produits exceptionnels	711 969,00 €

Total des recettes de fonctionnement 69 624 034,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services communautaires (charges à caractère général)	20 741 690,47 €
- les charges de personnel	23 264 000,12 €
- l'attribution de compensation versée aux communes	4 603 000,00 €
- contribution au FPIC	140 000,00 €
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes	1 615 284,83 €
- les intérêts des emprunts et de la dette récupérable versée aux communes	705 000,00 €
- des dépenses de gestion courante (dont contribution incendie et secours 3 602 840,00 €)	5 030 390,00 €
- des dépenses exceptionnelles	91 250,00 €
- le virement à la section d'investissement	5 633 418,58 €
- la dotation aux amortissements	7 800 000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement **69 624 034,00 €**

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- le FCTVA	6 400 000,00 €
- la taxe d'aménagement	585 000,00 €
- des subventions d'investissement	2 071 437,00 €
- la dotation aux amortissements	7 800 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	1 300 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	5 633 418,58 €
- une enveloppe d'emprunts prévisionnelle	34 901 900,62 €
- des remboursements d'avances et de dette récupérable	209 695,80 €
- les opérations pour compte de tiers	488 000,00 €

Total des recettes d'investissement **59 389 452,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les dépenses et subventions d'équipement nouvelles	53 064 192,00 €
- le remboursement en capital des emprunts	3 654 000,00 €
- les opérations pour compte de tiers	492 360,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	1 300 000,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	395 000,00 €
- les travaux en régie	483 900,00 €

Total des dépenses **59 389 452,00 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 janvier 2023,

VU la commission ressources et équipements publics du 7 février 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 42 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2023, pour le budget général, qui s'équilibre en dépenses

et en recettes à 129 013 486,00 € dont :

69 624 034,00 € en fonctionnement

59 389 452,00 € en investissement

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour l'ensemble des budgets gérés en M57 (budget général et budgets annexes de zones). Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil communautaire.

Fait le 14 février 2023,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Pierre DOAT